Communiqué de presse **Pour diffusion immédiate**

Augmentation du prix de l'essence

Kuujjuaq, Québec, 6 septembre 2018 – Le prix de l'essence établi par les distributeurs du Nunavik a augmenté le 1er septembre, passant de 1,79 $ le litre à 2,03 $ le litre dans toutes les communautés. La contribution de l'Administration régionale Kativik et de la Société Makivik, par l'entremise du Programme visant l'essence, reste à 0,40 ¢ le litre, réduisant le prix à 1,63 $ le litre pour les bénéficiaires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ).

Le prix élevé de l'essence au Nunavik est attribuable, d'une part, aux coûts additionnels engendrés par le transport du carburant du sud jusque dans les communautés du Nunavik et, d'autre part, aux coûts additionnels engendrés par le financement des stocks annuels de carburant. Les taxes fédérales et provinciales s'appliquent après que les coûts de transport et de financement ont été ajoutés au prix de l'essence payé par les distributeurs locaux.

Le Programme visant l'essence est l'une des six mesures régionales de réduction du coût de la vie mise en place depuis 2007. Les autres mesures sont le Programme visant les aliments et les produits de première nécessité, le Programme de réduction des tarifs aériens, le Programme visant les électroménagers et les équipements utilisés pour l'exploitation de subsistance, le Programme de soutien à l'approvisionnement en aliments traditionnels dans les communautés et le Programme d'aide aux aînés. Les critères d'admissibilité à chacune des mesures peuvent être modifiés ou annulés en tout temps. Au fil des ans, toutes les mesures ont gagné en popularité auprès des Nunavimmiut.

Pour de plus amples renseignements sur le Programme visant l'essence et les autres mesures de réduction du coût de la vie, consultez le http://www.krg.ca/fr/liens-directs/mesures-de-reduction-du-cout-de-la-vie-au-nunavik.

-30-

Information:

Julien Viau-Petit
Communications Officer
Kativik Regional Government
Tel. 819-964-2961, ext. 2388
media@krg.ca
www.krg.ca

William Tagoona
Director of Communications
Makivik Corporation
Tel. 819-964-2925
wtagoona@makivik.org
www.makivik.org

L'ARK est un organisme public non ethnique créé en 1978 suivant la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. L'ARK exerce sa compétence sur presque tout le territoire du Québec situé au nord du 55^{e} parallèle dans les domaines suivants : affaires municipales, transports, environnement, police, emploi, formation de la main-d'œuvre, sécurité du revenu, services de garde à l'enfance, ressources renouvelables, aménagement du territoire, sécurité civile et développement économique.

Makivik est la société de développement chargée de gérer les fonds patrimoniaux perçus par les Inuits du Nunavik en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Elle a notamment pour rôle d'administrer et de placer ces fonds, et de promouvoir la croissance économique en aidant à créer des entreprises dirigées par les Inuits du Nunavik. La Société Makivik favorise la préservation de la culture et de la langue inuites, de même que la santé, le bien-être social et économique, et l'éducation des Inuits dans les communautés.